

Agenda

Pour mémoire

Du 3 au 5 février

Formation continue au module « conduite et handicap » à destination des agents de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

10 février

Formation initiale des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, promotion 02.2020.

Du 13 au 14 février

Formation continue au module « harmonisation des pratiques d'évaluation B » à destination des agents de la Vendée.

À venir

Les 12, 19, 24, 26 et 31 mars

Formations continue des médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite (stages délocalisés).

Du 16 au 25 mars :

Epreuves d'admission au brevet d'aptitude à la formation de moniteurs (BAFM).

Du 25 au 26 mars :

Formation continue au module « réalisation de l'audit annuel » à destination des agents DPCSR.

Du 30 mars au 2 avril :

Formation continue au module « harmonisation des pratiques d'évaluation B » à destination des agents IPCSR des départements d'Eure-et-Loir et de Moselle.

LA LETTRE DE L'INSERR

Directrice de la publication : Carole DABRIGEON
 Assistante Communication : Nathalie VIDOT
 Conception : Renaud Scapin

INSERR

122, rue des Montapins
 CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex
 Tél : 03.86.59.90.59
 Fax : 03.86.59.53.82
 www.inserr.fr

Actualités

LA FILIÈRE ÉDUCATION ROUTIÈRE

Une nouvelle promotion d'IPCSR

Une promotion d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière a débuté sa formation le lundi 3 février dernier ; ils ont rejoint l'INSERR le 10 février 2020 pour débiter leur formation théorique et pratique.

La promotion est composée de onze stagiaires (démission de l'un d'entre eux).



LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

La formation initiale des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Une session de formation est programmée les 8 et 9 avril 2020 à Valence. Quelques places sont encore disponibles.

Pour plus de renseignements :

contactez Marie Saffray au 03 86 59 90 56 ou marie.saffray@inserr.fr

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Préparation à distance aux épreuves écrites des examens professionnels du corps des délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

L'INSERR est chargé, à la demande de la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur, d'organiser une préparation à distance aux différentes épreuves écrites des examens professionnels de la filière « sécurité routière » au titre de 2021, à savoir :

- accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière (sept candidats inscrits),
- accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe (quarante-quatre candidats inscrits).

ENTREPRISES PRIVÉES ET ADMINISTRATIONS

Les rencontres FlotAuto 2020

L'INSERR a participé à cet événement, le 6 février dernier, dédié aux professionnels des véhicules d'entreprise et de collectivités publiques qui recherchent des solutions de prévention du risque routier.

Plus d'une vingtaine de professionnels ont visité le stand de l'institut.



LA CONDUITE EN CORTÈGE

Une formation pratique sur piste

Conduire en cortège, c'est anticiper les changements d'allure et savoir se positionner au moment opportun. C'est également comprendre les différents scénarii de conduite pour acquérir des automatismes permettant de circuler en sécurité, de manière efficace et confortable.

L'INSERR vous propose des formations alliant théorie et pratique (sur aire fermée) à destination des conducteurs professionnels, en partenariat avec l'escadron départemental de sécurité routière du groupement de gendarmerie de la Nièvre.



Pour plus de renseignements, contactez nos services par courriel cecile.favier@inserr.fr ou par téléphone au 03 86 59 90 56.

**Conduite en cortège :
9, 10 et 11 juin 2020**

Quelques places sont encore disponibles.

Formation continue de la filière éducation routière

L'INSERR est chargé de la formation continue des agents délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

Le contrôle des centres de stage de sensibilisation à la sécurité routière

Le cadre réglementaire des stages de sensibilisation à la sécurité routière (SSSR) a été rénové en 2012 pour mieux encadrer l'activité des centres de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) et celle des animateurs.

Deux sessions en 2020

Cette réglementation prévoit un dispositif de sanctions vis-à-vis des centres et des animateurs. Il convient donc de former de nouveaux agents à cette mission.

La déontologie appliquée aux IPCSR

À la suite de la parution de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, le corpus réglementaire applicable en matière de déontologie a évolué.

Sept sessions en 2020

Une actualisation des connaissances des agents IPCSR dans ce domaine est proposée.

La formation aux missions d'adjoint au DPCSR

Les missions des adjoints au délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) varient en fonction des départements et de la taille des équipes.

Trois sessions en 2020

Pour remplir leurs missions avec efficacité et pertinence, il est nécessaire qu'ils adoptent un positionnement adapté au sein du bureau éducation routière et qu'ils acquièrent des compétences spécifiques.

À noter que les agents, sélectionnés par le maître d'ouvrage, seront convoqués selon le calendrier défini conjointement entre l'INSERR et la DSR.

Les stagiaires délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, issus des promotions 2019, achèvent la première partie de leur formation initiale



Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)

Entrés à l'INSERR le 19 août 2019, ils rejoindront leur département d'affectation le 2 mars prochain pour poursuivre leur formation théorique et pratique sur le terrain et ainsi rencontrer leur hiérarchie et les équipes qu'ils devront encadrer.

Ils reviendront à l'institut, par intermittence afin de parfaire leurs compétences, notamment pour les agents issus du concours externe.



Après cette période d'immersion en situation réelle de prise de poste, ils seront de nouveau attendus à l'INSERR pour assurer la soutenance de leur projet managérial en juin prochain ; épreuve qui parachèvera leur formation initiale.

Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)

Entrés à l'INSERR le 2 septembre 2019, la promotion des stagiaires inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (quarante-et-un stagiaires) a rejoint le terrain (résidence familiale) pour poursuivre sa formation théorique et pratique dans le cadre d'un stage d'acquisition des compétences, sous tutorat, en janvier dernier.

Ce stage est sanctionné par la délivrance d'une qualification provisoire, après une évaluation des capacités professionnelles, par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière et après validation de la direction de l'INSERR.

Les quarante-et-un stagiaires issus de la promotion 2019 sont en cours de qualification provisoire. Ils vont rejoindre le terrain pour poursuivre leur apprentissage, en stage de consolidation des compétences pendant lequel ils effectueront seuls des examens.

À noter que certains d'entre eux vont bénéficier d'une formation complémentaire afin de parfaire leurs compétences professionnelles.



Vous souhaitez communiquer sur la lettre mensuelle de l'INSERR, contactez-nous info@inserr.fr